

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2023

FAVORISER ET INCITER LES ENTREPRISES À AUGMENTER LES SALAIRES NETS DE 10
% - (N° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 24

présenté par

M. Ray, M. Portier, Mme Corneloup, M. Di Filippo, M. Vatin, M. Forissier, M. Le Fur et
M. Boucard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.